



## Demande de renseignements

Par **Silaty**, le **02/05/2022** à **12:18**

Bonjour,

Je me suis inscrit dans une formation en ligne il n'y a pas longtemps et j'ai arrêté de payé la formation avant le 3e mois suivant parce que ce qu'il mon dit et ce que j'ai vu sur la formation sont totalement différents. Du coup, je fait opposition sur le prélèvement à ma banque et je n'ai plus de logement. Là, ils me harcèlent avec le service Sorrec.

Merci de me donner un conseil par rapport à cette société Sorrec ?

Par **morobar**, le **02/05/2022** à **18:39**

Bonjour,

Vous risquez ne pas avoir de réponse par lassitude, votre question est posée des dizaines de fois ici.

Juriiquement vous avez tort, n'avez même pas résilié le contrat comme vous le permet la règle dans les 3 premiers mois. Vous avez signé - vous devez payer.

En pratique après de forts harcèlements téléphoniques, écrits...classement sans suite.